



UN LIBRARY

UEU 3 - 1979

Distr.  
LIMITÉE

A/C.3/34/L.67  
28 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



COLLECTION

Trente-quatrième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 80 e) de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME :  
EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX

Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme

Canada et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : amendements  
au projet de résolution publié sous la cote A/C.3/34/L.48

Quatrième alinéa du préambule :

Remanier le texte comme suit :

"Consciente de ce que les femmes ne seront en mesure de jouer, sur un pied d'égalité avec les hommes, un rôle effectif dans le processus de développement que si elles bénéficient des mêmes possibilités qu'eux pour ce qui est de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services de santé et aux charges publiques dans les domaines social, économique, administratif ou politique, ainsi que du climat social nécessaire pour leur permettre d'exploiter ces possibilités,"

Cinquième alinéa du préambule :

Après les mots "contribuera à", remanier le texte comme suit : "la réalisation de la paix internationale, à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à l'instauration du nouvel ordre économique international".

Sixième alinéa du préambule :

Après les mots "discrimination raciale", insérer les mots "toutes les situations de violation des droits de l'homme".

Paragraphe 3 :

Supprimer les mots "en priorité".

Après les mots "discrimination raciale", insérer les mots "toutes les situations de violation des droits de l'homme".

A la fin du paragraphe, ajouter le membre de phrase suivant : ", en tenant compte des vues des gouvernements à ce sujet, ainsi que des vues exprimées au cours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale".

-----